



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 26 Février 2021

COMPTE-RENDU

Présents	9	Frédéric GUIBERTI, Gilles VANDERMARLIERE, Yves CLAUS, Emmanuelle AHYI-SENA, Sarah ANTOINE, BALENO Alexandra, Gilles BERLIER, Sophie GADAT, Mathilde THIERY,
Absents	2	Thibault BONTRON Sébastien FORTIER,

Secrétaire de séance : Gilles VANDERMARLIERE

Approbation du compte-rendu du 29 Janvier 2021

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Contrôleur Principal de la trésorerie de BONNEVILLE a présenté à Monsieur le Maire les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Et, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire,

- Demande au Conseil Municipal de se prononcer quant au compte administratif 2020.
 - Se retire pendant le vote du Compte Administratif de la commune
- Le Conseil Municipal,

Après l'avoir examiné, le compte administratif de la commune,

Constate que le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 156.047,26 €, et un déficit d'investissement de - 58.802,29 €

	EXERCICE 2020				Résultat antérieur	Restes à réaliser		Résultat de clôture
	Dépenses		Recettes			Recettes	Dépenses	
Fonct	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées				
	452.103,00	385.935,87	452.103,00	541.983,13				
	Résultat de l'exercice 156.047,26				0			156.047,26
Invest	588.579,44	111.973,36	588.579,44	242.863,51				
	Résultat de l'exercice		130.890,15		-189.692,44	0	39.739	- 58.802,29
RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT - 58.802,29								97.244,97

Et, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE : le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020

3 – AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le Compte administratif qui fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de 156.047,26 €, et un déficit d'investissement de -58.802,29 €,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Et, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter en recette d'investissement 98.541,29 € à l'article 1068 afin de combler le déficit d'investissement et les restes à réaliser en dépenses (soit 58.802,29 + 39.739)

DECIDE de reporter en recette de fonctionnement 57.505,97 € à l'article 002 du budget 2021 (soit 156.047,26 – 98.541,29)

DECIDE de reporter en dépense d'investissement le déficit de 58.802,29 € à l'article 001 du budget 2021

4 – DEMANDE SUBVENTION ETAT / DEPARTEMENT - REPARATION ROUTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la catastrophe naturelle de 2018 ainsi que la fonte de la neige et la pluie abondante de janvier, un morceau de la route de la Covaz s'est considérablement dégradé (affaissement).

De même, la route communale de Super Saxel s'est affaissée. Un morceau de route est parti (ravine du fossé...).

Vu l'urgence de la situation, Monsieur le Maire propose de faire appel à l'aide financière de l'état et de la région.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

SOLLICITE en urgence l'aide de l'Etat et de la Région afin de sécuriser et réhabiliter les parties des routes endommagées.

5- REDUCTION CHARGES LOCATAIRES T3 PRESBYTERE

Monsieur le Maire

- Propose de réduire les charges des locataires type T3, soit le passage de 120 € à 100 € suite à des régularisations de remboursements 2020 importants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réduire les charges locatives des T3 situés au Presbytère

Locataire côté cimetière soit 650 € + 100 €

Locataire côté route soit 600 € + 100 €

FIXE le nouveau montant des charges à 100 € (au lieu de 120 €).

5 – SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE BONNE	1 élève	150 €
LES CULOTTES COURTES	23 enfants x 195 €	4.485 €

Fin de séance : 20h45

Le secrétaire de séance

Le Maire

Gilles VANDERMARLIERE

Frédéric GUIBERTI

Pour le Maire, par délégation
1er Adjoint VANDERMARLIERE G



